

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 septembre 2007 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Éric Lachance, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Régis Drouin, représentant de Ville Saint-Georges
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Bruno Reny, représentant de Saint-Prosper
Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Hugues Groleau, représentante de Lac Poulin
Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René
Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie
Robert Joly, représentant de Saint-Martin
Bernard Rodrigue, représentant de Saint-Philibert
Marc Grenier, représentant de Notre-Dame-des-Pins
René Paquet, représentant de Saint-Théophile
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gabriel Giguère, président et représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3571-07

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Reny
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants:

L'item 17a rencontre avec les gens de Victoriaville
L'item 17b assemblée régulière de la Régie
L'item 17c sondage

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3572-07

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 AOÛT 2007

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 30 août 2007 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 20 septembre 2007;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois d'août 2007;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'août 2007.

RÉSOLUTION NO: 3573-07

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-700481 à #C-700524 inclusivement, de même que les chèques #C-270337 à #C-270367 inclusivement, pour un déboursé total de 255 066.74\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3574-07

ADOPTION BUDGET 2008

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud d'adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2008;

CONSIDÉRANT qu'il a été donné lors de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 30 août 2007, un avis de motion avec dispense de lecture concernant un éventuel règlement à être adopté à ce sujet;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de ce conseil a reçu copie du projet de règlement #40-07 de la Régie relativement au budget 2008 de cette dernière et qu'il déclare l'avoir lu;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Reny
APPUYÉ par Monsieur Éric Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte son règlement #40-07 décrétant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2008.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3575-07

ACCEPTATION DES DIFFÉRENTS TAUX POUR 2008

CONSIDÉRANT que lors de la présente assemblée, ce conseil a adopté son règlement #40-07 relativement aux prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2008;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de déterminer par résolution, les différents taux applicables au cours de l'année 2008 à son lieu d'enfouissement technique de même qu'en vertu des différents services qu'elle offre;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil fixe les taux ci-après mentionnés pour la disposition des matières résiduelles acceptables à son lieu d'enfouissement technique, ainsi que pour les services rendus par la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'année 2008;

- **89.00\$** dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées au moyen d'un camion à ordures conventionnel (benne) par ou pour une municipalité membre de la Régie;
- **97.00\$** dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées par un moyen autre qu'un camion à ordures conventionnel (benne);
- **89.00\$** dollars la tonne métrique pour disposer de boues produites par un système d'épuration des eaux provenant d'une municipalité membre de la Régie;
- **2.00\$** dollars le kilogramme pour disposer d'animaux ou parties d'animaux morts;
- **200.00\$** dollars la tonne métrique pour disposer de boues et autres résidus provenant de scierie (analyses requises);

QU'un taux de **400.00\$** dollars la tonne métrique soit chargé à tout transporteur qui disposera à la Régie, à l'insu des gestionnaires et/ou des employés de la Régie, des matières résiduelles provenant d'une municipalité étrangère à la Régie;

QU'un tarif minimal de **25.00\$** dollars soit chargé pour chaque voyage disposé à la Régie;

QUE la terre contaminée, peu importe son degré de contamination ou sa provenance, soit refusée;

QUE soient chargés à quiconque en fait la demande les tarifs suivants pour l'utilisation des différents équipements de la Régie:

- **machinerie pour "tirer" ou décharger les voyages : 10.00\$ / utilisation**
- **couteau à déglacer : 30.00\$ / utilisation**
- **utilisation de la balance (pesée) : 15.00\$ / utilisation**

Nonobstant les tarifications de 97.00\$ dollars la tonne métrique et/ou celle minimale de 25.00\$ dollars citées précédemment, le secrétaire-trésorier de la Régie ou son représentant autorisé pourra accorder un pourcentage d'escompte variant entre zéro et 100% du montant à verser pour disposer de matières résiduelles et ce, aux conditions suivantes:

- Les matières doivent obligatoirement transiter par la déchetterie de la Régie.
- L'escompte accordé s'il y a lieu, ne s'appliquera pas aux entreprises commerciales ni à des entreprises qu'elles soient à but lucratif ou non.
- Les matières à disposer se doivent d'être recyclables et incluses dans un programme de récupération offert par la Régie.
- L'utilisateur des services de la déchetterie devra participer au tri de ses matières dans les différents conteneurs prévus à cet effet.

En plus des taux cités précédemment, il s'ajoutera une taxe sur les redevances sur l'enfouissement décrété par le Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3576-07

TAUX D'INTÉRÊTS 2008

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QU'un taux d'intérêt de 12% soit chargé sur tout compte passé dû à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2008.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3577-07

RAPPORT DE VOLUMÉTRIE POUR 2007

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur Régis Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil accorde à Monsieur Richard Poulin, arpenteur-géomètre, le mandat de préparer un rapport de volumétrie, afin de déterminer le volume des déchets déposés dans la zone H au cours de l'année 2007;

QU'en plus de ce rapport, Monsieur Poulin aura à déterminer sur plan les volumes placés dans la zone H depuis l'ouverture de cette zone.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3578-07

COLLECTE RDD 2008

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Joly
APPUYÉ par Madame Nicole Lambert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le secrétaire-trésorier de la Régie soit autorisé à organiser pour l'année 2008, une collecte de RDD et autres matières;

QU'un comité formé de Monsieur Gabriel Giguère, Monsieur Elzéar Dupuis, Madame Christine Caron et Monsieur Régis Drouin assiste le secrétaire-trésorier dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3579-07

COLLOQUE SHERBROOKE NOVEMBRE 2007

CONSIDÉRANT que Réseau Environnement organise en collaboration avec Recyc Québec son Rendez-vous 2007 sur la gestion des matières résiduelles au Québec;

CONSIDÉRANT que cet événement se tiendra les 13 et 14 novembre prochain à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie d'assister à ce colloque;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur René Paquet
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Régis Drouin et Monsieur Roger Turcotte ou Madame Audrey Poulin soient autorisés à assister à ce colloque, les frais inhérents étant à la charge de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3580-07

TRANSFERT AU FONDS IMMOBILISATION FUTUR

CONSIDÉRANT que la Régie avait prévue à son budget 2006 une somme de 100 000.00\$, afin de faire réparer le compacteur en cas de bris majeur;

CONSIDÉRANT que cette somme n'a pas été dépensée et qu'elle s'est retrouvée dans le surplus accumulé de la Régie;

CONSIDÉRANT que le même montant a été prévu pour 2007;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration qui ont travaillé sur l'élaboration du budget de la Régie pour 2008 recommande à ce conseil de transférer du surplus accumulé la somme de 100 000.00\$ non utilisé en 2006 dans le fonds réservé immobilisation futur, afin de pouvoir éventuellement échanger le compacteur au lieu de le réparer;

CONSIDÉRANT que cette recommandation s'appliquera également pour l'année 2007 s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier soit autorisé à transférer du surplus accumulé de la Régie vers le fonds réservé immobilisation futur une somme de 100 000.00\$;

QU'il soit également autorisé à y transférer le même montant soit 100 000.00\$ après le 31 décembre 2007 s'il n'y a pas eu de bris majeur sur le compacteur en 2007.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3581-07

PUBLICITÉ – BOTTIN TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT que Monsieur Alain Ferland, publiciste au journal l'Éclaireur Progrès, travaille à la réalisation d'un bottin téléphonique, lequel sera distribué sur l'ensemble du territoire que dessert la Régie;

CONSIDÉRANT qu'il offre pour 559.00\$ plus taxes de réserver une page de ce bottin à la Régie dans laquelle serait publié un guide sur le recyclage;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Monsieur Ferland, laquelle sera payable par le fonds d'administration.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3582-07

COUPE DE BOIS SUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

CONSIDÉRANT que ce conseil a adopté le 29 juin 2006 sa résolution #3408-06, reportant à l'année 2007 la coupe de bois sur ses lots;

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce à émis à la Régie pour 2007 les contingents suivants :

- tremble 8 pieds Domtar – 84 tonnes imp.
- bois franc 8 pieds Domtar – 105 tonnes imp.
- sapin, épinette 4 pieds – 113 mètres cubes

CONSIDÉRANT qu'il n'y a actuellement peu de marché pour le bois de sciage;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie décline l'offre présentée (contingent) pour l'année 2007 et que ce dossier soit reporté dans les années futures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3583-07

PROJET DE RÉCUPÉRATION DE TUBULURES D'ÉRABLIÈRES

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a mis sur pied un projet pilote de récupération de tubulures d'érablières en 2006;

CONSIDÉRANT que la quantité de tubulures récupérées correspond actuellement à environ 6 tonnes qui sont encore entreposées sur les terrains de la Régie;

CONSIDÉRANT que Cartonek Inc. projette d'agir comme récupérateur de tubulures, afin de les traiter avant de les acheminer chez Recyc RPM Inc. de Saint-Damien pour en recycler le plastique;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Éric Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'engage à soutenir le projet de Cartonek Inc. en opérant un lieu qui sera désigné comme point de chute, afin que les producteurs acéricoles puissent y apporter leurs tubulures.

ADOPTÉE

DIVERS

- Monsieur Régis Drouin, représentant de la Ville de Saint-Georges informe les administrateurs présents que des représentants de la Ville de Victoriaville seront à Saint-Georges mardi le 25 septembre 2007, afin de discuter du dossier des matières résiduelles. Il en profite pour inviter à cette rencontre Monsieur Gabriel Giguère, président de la Régie, Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier et Madame Audrey Poulin.

- Monsieur Gabriel Giguère, président de la Régie fait un tour de table pour demander aux administrateurs, la vision de leur conseil municipal respectif sur la gestion des matières résiduelles à moyen et long terme.

RÉSOLUTION NO: 3584-07

DATE DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE dorénavant les assemblées régulières de la Régie soient tenues l'avant dernier jeudi du mois.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Lettre datée du 18 septembre 2007 et reçue le 20 septembre 2007 de Services Sanitaires Denis Fortier Inc. concernant un changement de circuit de la collecte des matières recyclables. Cette demande est référée au comité de suivi de la collecte sélective pour étude et recommandation.

RÉSOLUTION NO: 3585-07

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Robert Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 21h38.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

GABRIEL GIGUÈRE

ROGER TURCOTTE